

A la maison d'arrêt de Caen nous faisons dans l'art !

L'art d'institutionnaliser la justice à 2 vitesses, l'iniquité de traitement.

En effet demain, vendredi 28 septembre 2018, un éminent artiste reconnu (selon certains dires) va effectuer une mission sur notre établissement.

C'est là que cela nous interpelle... cet artiste a été incarcéré plusieurs années à la maison d'arrêt de Caen par le passé !

Pourquoi dans ce cas interdire des chauffeurs poids lourds de venir livrer leur marchandise du fait de leur casier judiciaire non vierge ?

Aucune logique

A moins que cela fasse juste bien dans les statistiques ... la fameuse réinsertion !

A grand coup de médias, le plan com fonctionne ! Presse écrite et d'autres à venir soyons en sûr !

Espérons qu'il en sera de même lors de la prochaine livraison des cantines ou du changement de la benne à ordures...

Force Ouvrière dénonce ces décisions qui s'apparente à du clientélisme.